

**CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ**

**JEUDI 20 OCTOBRE 2022  
PARIS OU À DISTANCE**

RÉDUCTION DE  
**200 € HT**

POUR TOUTE  
INSCRIPTION REÇUE  
AVANT LE 31/07/2022  
(REDUC200)



**22<sup>e</sup> RENDEZ-VOUS ANNUEL DE LA**

# **LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT**

Paquet législatif européen, gel des avoirs, données déclaratives  
et échanges d'information, évaluation du GAFI...

Maîtrisez toute l'actualité et les pratiques 2022



Conférence en mode

**PRÉSENTIEL** ou **DISTANCIEL**

au choix



Nombre de places  
en présentiel limité



Une attestation vous sera remise  
validant 7 heures de formation



Éligible au plan de développement des compétences

[www.efe.fr](http://www.efe.fr)

**Johanne COUTIER**

Directeur Adjoint  
Département Droit des Affaires  
Fiscalité - Banque - Assurance  
 @EfeJuridique

Entre le nouveau paquet législatif européen pour renforcer le cadre existant en matière de LCB/FT, notamment en créant une nouvelle autorité européenne, les nouveaux dispositifs en matière de **gel des avoirs** et de **sanctions internationales**, les retours d'expérience pour **améliorer ses données déclaratives** et réduire ses délais, les **retours sur l'évaluation du GAFI** ou encore la collaboration et d'échanges d'informations entre établissements, sans oublier les dernières décisions en matière de **lutte contre le blanchiment de fraude fiscale... La 22<sup>e</sup> conférence d'actualité de la lutte contre le blanchiment**, qui aura lieu le 20 octobre 2022 à Paris en présentiel et en distanciel, promet d'être riche d'enseignements concrets pour améliorer vos dispositifs de lutte contre le blanchiment.

Les grands experts et praticiens en la matière passeront au crible toute l'actualité 2022, les nouveaux dispositifs de lutte anti-blanchiment apparus pendant l'année et tireront les leçons des derniers contrôles et sanctions de TRACFIN et de l'ACPR, le tout illustré par des exemples des nouvelles pratiques.

**POUR QUI ?**

- Directeurs conformité/compliance
- Responsables compliance/conformité
- Directeurs juridiques et fiscaux
- Responsables lutte contre le blanchiment
- Directeurs des risques
- Risk Managers
- Responsables du contrôle interne
- Responsables de l'audit
- Responsables cellules anti-fraude
- Directeurs systèmes d'information
- Responsables techniques
- Avocats et gestionnaires de patrimoine

**POURQUOI ?**

- Maîtrisez toute l'actualité légale et jurisprudentielle 2022 qui impacte vos process en matière de lutte contre le blanchiment
- Gel des avoirs, sanctions financières internationales, embargos : adoptez les nouveaux dispositifs indispensables
- Bénéficiez de retours d'expériences notamment en matière de données déclaratives et de réduction de délais
- Quels enseignements retirer de l'évaluation du GAFI ?
- Faites le point sur les contrôles de TRACFIN et les nouvelles sanctions de l'ACPR
- Task force de Bercy : quelles conséquences sur la mobilisation des services spécialisés ?
- Lutte contre le blanchiment de fraude fiscale : vers une augmentation des cas en raison de la fin du verrou de Bercy ?
- Comment ?
- Des exposés d'actualité et des cas pratiques présentés par des experts et des praticiens de la matière
- Des intervalles réservés aux questions des participants
- Un support écrit remis en début de formation aux participants

**Les acquis de cette conférence ne seront pas évalués.**

**CONFÉRENCE EN MODE PRÉSENTIEL OU DISTANCIEL**

Si vous assistez à cette conférence **en présentiel**, vous bénéficierez...

- d'une documentation détaillée envoyée avant ou distribuée au moment de la conférence
- d'échanges directs avec les experts assurant la conférence
- de présentations d'experts suivies par des sessions de questions / réponses

Toutes les précautions seront prises sur le lieu de la conférence afin de respecter la législation en vigueur et les mesures de distanciation sociale.



Si vous assistez à cette conférence **en distanciel**, vous bénéficierez...

- d'une connexion à distance sur notre solution distanciel grâce à des identifiants envoyés après l'envoi de votre convocation
- d'une documentation détaillée envoyée avant ou au moment de la conférence
- d'une connectivité constante du participant avec les intervenants et participants grâce au tchat live et au modérateur/chef de programmes

**Si les circonstances sanitaires nous y obligent, la conférence se tiendra uniquement en mode distanciel à la date prévue.**



## JEUDI 20 OCTOBRE 2022

**8h45** Accueil des participants

### **9h00 Nouveau paquet législatif européen : quels nouveaux règlements européens anticiper ?**

- La nouvelle autorité européenne en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux : en quoi consistent ses pouvoirs ?
- Vers un véritable renforcement de la coopération entre les Cellules de Renseignement Financier ? Vers une coordination entre les autorités nationales ?
- Vers une surveillance directe de certains des établissements financiers les plus risqués ?
- Quel nouveau degré de vigilance à l'égard de la clientèle et des bénéficiaires effectifs ?
- Quelle extension des règles en matière de LCB-FT à l'ensemble des prestataires de services sur crypto-actifs ?
- Listes du GAFI dupliquées en UE : quelles conséquences pour les pays concernés ?

### **Maîtrisez toute l'actualité réglementaire et jurisprudentielle 2022 impactant votre pratique**

- Vers une responsabilité accrue des dirigeants et des Compliance Officers, notamment dans les due diligences relatives à l'évaluation des tiers ?
- En pratique, quelles conséquences du règlement européen relatif aux nouvelles pratiques de paiement et de transfert d'argent ? Quelles nouvelles obligations d'information concernant les virements de fonds ?
- Nouveau dispositif intégré dans le CMF : quel niveau d'informations transmis par les professionnels à TRACFIN ?
- Moyens de paiement, opérations de crédit, fonds alternatifs : comment encadrer et déceler d'éventuelles opérations suspectes ? Quels nouveaux traitements des fichiers pour être conforme aux nouvelles exigences ?
- Risque pénal : quelle approche des tribunaux en 2022 ? Quelles sont les modalités d'ouverture d'enquête et d'engagement des poursuites pénales ? Quel est le rôle de l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués dans les confiscations liées au blanchiment d'argent ?

#### **Emmanuel Daoud**

Avocat Associé

**VIGO & AVOCATS**

### **10h00 Comment améliorer vos données déclaratives et réduire vos délais ?**

- Comment détecter les signaux faibles ?
- Comment utiliser l'IA dans vos processus de détection ?
- De quelle manière acquérir plus de rapidité dans vos procédures pour réduire vos délais de déclaration ?
- Quels processus d'industrialisation mettre en place ?
- Robotisation des déclarations de soupçons : quelle efficacité ?

#### **Franck Manikas**

Responsable Lutte anti-blanchiment

**BNP PARIBAS**

**11h00** Café-Networking

### **11h30 Dispositif de gel des avoirs, sanctions financières internationales & embargos**

- Nouveaux régimes de sanctions intervenus en 2022
- Arrêté du 6 janvier 2021 relatif au dispositif et au contrôle interne en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de gel des avoirs et d'interdiction de mise à disposition ou d'utilisation des fonds ou ressources économiques
- Comment gérer les obligations issues du droit français ? européen ? américain ?

- Comment construire un solide dispositif en matière de gel des avoirs ?
- Comment gérer un client faisant l'objet d'une mesure de gel des avoirs ?
- Quels contrôles sont menés par les régulateurs ?

#### **Camille Moreau**

Responsable Conformité – Expertise France

**GROUPE AFD**

**13h00** Déjeuner

### **14h30 TRACFIN : quelles analyses de risques et nouvelles pratiques 2022 ? Quel retour sur l'évaluation du GAFI ?**

- Task force de Bercy : quelles conséquences sur la mobilisation des services spécialisés ?
- Quelle vigilance développer en matière de lutte contre le terrorisme ?
- Quel nouveau traitement des données ?
- Quelles nouvelles corrections des données transmises à Tracfin ?
- Quelles bonnes pratiques mettre en place ?

Chercheur LCB-FT

### **15h30 Collaboration et échanges d'informations entre établissements : quels enseignements en retirer ?**

- Quel partage de données possible ?
- Quel traitement des questionnaires annuels et quelle volumétrie d'alerte par rapport à la clientèle ?
- Faites le point sur la coopération des banques suivant la crise ukrainienne et les nouvelles décisions de l'ACPR

#### **Christine Wrucka**

Directeur de Division Conformité, Risque et Contrôle

**NOVAMINDS**

**16h30** Café-Networking

### **16h45 Lutte contre le blanchiment de fraude fiscale : que faire ? Jusqu'où aller ? Quels nouveaux textes ?**

- DAC 6 ou l'obligation de déclarer les montages fiscaux agressifs : quels montages fiscaux doivent faire l'objet d'une déclaration ?
- Qui doit accomplir la déclaration ? Quels éléments d'information et documents transmettre ? Dans quels délais ?
- Quels nouveaux champs d'investigation en matière de blanchiment de fraude fiscale pour l'administration fiscale et les autres autorités concernées ?
  - Quels pouvoirs pour les enquêteurs ?
  - Sanctions à l'encontre des personnes morales coupables de blanchiment : dans quels cas pourront-elles se voir infliger la confiscation de leurs patrimoines ?
  - Dans quelles conditions l'administration peut-elle se servir d'informations illicites ?
  - Quelles saisies et confiscations possibles d'avoirs criminels ?
- Quelles mesures d'exécution utilisées en pratique ?
- Quelles mesures préventives ou de protection mettre en œuvre ?
- Quels enseignements retirer des nouvelles affaires judiciaires transnationales ?
- Nouveaux instruments européens d'échanges d'informations : quelle effectivité ?
- Comment détecter les cas de fraude fiscale ?
- Vers une augmentation des cas de blanchiment en raison de la fin du verrou de Bercy ?
- Comment la responsabilité des dirigeants personnes physiques peut-elle être engagée ?

#### **Régis Torlet**

Senior Counsel

**Mathieu Valetteau**

Partner

**BAKER & MC KENZIE**

**17h45** Clôture de la conférence

